

Délibération N° :
2022/076

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 18 novembre 2022 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis à la salle des fêtes de Crémeaux, le 24 novembre 2022 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MEUNIER Ingrid, BATTANDIER Maud, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, CLEMENCON Thierry, ESPINASSE Patrice, PEREZ Gérard, GOUTORBE Stéphane, PEURIERE Jean-Hervé, PONCET Pascal, COMPAGNAT Michel, MOISSONNIER Clément, CHABRE Michel, CROZET Guy, CAZORLA Dominique, CHABRIER Alexandre, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : LOIZZO Laurent, SIETTEL Thomas, CHAUX Michel, ROYER Jean-Paul, BARLERIN Emmanuelle.

Absents excusés : BRUEL Laurent, ROUX Lorraine, VIETTI Dominique.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Séverine PRAS est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : PROGRAMME DE VOIRIE 2023 / COMMUNE DE LES SALLES :

Considérant qu'il est nécessaire d'envisager des travaux sur la commune de Les Salles pour l'année 2023 concernant la réfection des voiries d'intérêt communautaire suivantes :

- « Chemin des Fialins VC27 » pour un montant de 9 786.35€ HT ;
- « Chemin des Serrots VC29 » pour un montant de 5 048.76€ HT ;
- « Chemin du Treyve » pour un montant de 9 994.45€ HT
- « Chemin de Chaumette VC20 » pour un montant de 4 132.69€ HT ;
- « Chemin de la Côte VC6 » pour un montant de 15 204.70€ HT ;

M. le Président, présente ces projets au Conseil Communautaire, et indique que le montant de ces travaux s'élève globalement 48 583.65€ HT.

Suite à l'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil Communautaire

RF
SOUS PREFECTURE DE ROANNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/12/2022
042-244200820-20221124-DE_2022_076-DE

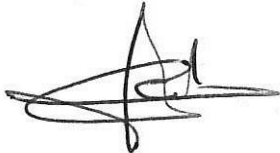
Par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Article premier : APPROUVE les dossiers et les devis estimatifs réalisés par le Bureau d'études REALITES concernant ces travaux.

Article 2 : SOLLICITE la Subvention du Département de La Loire au titre de la voirie communale et rurale pour la réalisation de ces travaux.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 24 novembre 2022
Le Président,
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ
" Maison du pays d'Urfé "
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,
Séverine PRAS



Mis en ligne sur www.ccpu.fr le 1^{er} décembre 2022

RF SOUS PREFECTURE DE ROANNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/12/2022 042-244200820-20221124-DE_2022_076-DE